

S E N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a abordé l'examen du projet de loi de finances pour l'exercice 1960. M. Pauly, remplaçant M. Symphor, a fait l'analyse des crédits de l'Education Nationale en soulignant notamment l'augmentation des dotations affectées aux bourses, aux œuvres universitaires et scolaires, à la jeunesse et aux sports, enfin à la coopération avec la Communauté et l'étranger.

Un échange de vues s'est ensuite instauré sur la procédure à suivre au moment de la discussion du budget et, principalement, sur la recevabilité des amendements qui seront déposés.

Le président a souligné la nécessité de donner un avis sur le budget des Affaires étrangères en ce qui concerne les Affaires culturelles de ce Département. M. Delpuech a été désigné comme rapporteur pour avis.

La commission entendra, au cours de sa prochaine séance :
M. Fruh sur le budget des Affaires culturelles ;
M. Cornu sur les crédits des monuments et des sites ;
M. Delpuech sur les crédits de l'Information, qui sont rattachés au budget de la Présidence du Conseil alors qu'il serait souhaitable de voir ce Département ministériel doté d'un budget autonome.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 17 novembre 1959. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné :

— M. Beaujannot comme rapporteur du projet de loi (n° 38, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la confiscation des appareils radioélectriques d'émission privés établis et utilisés sans autorisation ;

— M. Billiemaz comme rapporteur de la proposition de loi (n° 25, session 1959-19560) de M. Bernard Lafay tendant à instituer dans le cadre des services de chaque chambre de commerce un bureau de consultations et démarches fiscales.

Puis elle a décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 14, session 1959-1960) de M. Martial Brousse tendant à rendre la communauté des chasseurs en forêt collectivement responsable des dégâts causés par les sangliers, et a désigné M. Kauffmann comme rapporteur pour avis.

La commission a ensuite procédé à la désignation de MM. Grégoire, Lalloy, Laurent-Thouverey, Murette, Mistral et Pinchard, comme candidats à la Commission spéciale créée pour l'examen du projet de loi (n° 34, session 1959-1960) instituant une redevance d'équipement.

Enfin, la commission a examiné comment se présenteraient, en fonction de la position de la Commission des finances, les amendements qu'elle avait antérieurement adoptés sur le projet de loi (n° 22, session 1959-1960) portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a désigné douze de ses membres pour faire partie de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 47, session 1959-1960) portant dérogation

transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des Armées. Ce sont : MM. Bentchicou, Berthoin, Marcel Boulangé, le Général Ganeval, de La Vasselais, Marcellin, Métayer, Monteil, Neddaf, Noury, Parisot et Vassor.

Ont été, en outre, nommés rapporteurs :

— M. Le Bellegou, du projet de loi (n° 37, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 2 du Code de justice militaire pour l'armée de terre ;

— M. Parisot, du projet de loi (n° 40, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées ;

— le Général Ganeval, du projet de loi (n° 42, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, fixant un nouveau régime de limites d'âge pour les militaires non officiers des armées de terre et de mer.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Menu, président.* — La commission a désigné MM. Balestra et Belhabich comme candidats à la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 47, session 1959-1960) portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées

Ont été nommés rapporteurs :

— du projet de loi (n° 29, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales : M. Dassaud ;

— du projet de loi (n° 41, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, ouvrant à certains fonctionnaires de l'ordre technique une option en faveur d'une pension au titre de la loi du 2 août 1949, lors de leur mise à la retraite : M. Balestra.

Puis, M. Bacon, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, est venu exposer les grandes lignes du budget de son ministère pour 1960. Il a tout d'abord fait le point des principaux problèmes se posant actuellement à son département ministériel.

En ce qui concerne la Sécurité sociale, l'intention du Gouvernement est de procéder à une révision en profondeur non seulement du régime général, mais aussi des régimes spéciaux ; dans ce but, le Gouvernement a prescrit une large enquête sur la structure actuelle de l'ensemble des régimes de Sécurité sociale. Aucune réunion interministérielle ne s'est encore tenue ; c'est lorsque les études auront atteint ce stade et que le Gouvernement aura commencé à dégager sa doctrine que les nombreux organismes intéressés, au premier rang desquels se trouvent les Commissions des Affaires sociales des deux Assemblées, seront consultés.

Il est bien entendu que rien ne sera changé aux principes fondamentaux sur lesquels repose la législation de 1945-1946.

En ce qui concerne la situation financière du régime général de la Sécurité sociale, le bilan prévisionnel des années 1959 et 1960 s'établit comme suit :

PRÉVISIONS POUR 1959

Travailleurs salariés.

Assurances sociales.....	Recettes	842 milliards.
	Dépenses	862 milliards.

soit un déficit de 20 milliards.

Accidents du travail.....	Recettes	146 milliards.
	Dépenses	144 milliards.

soit un excédent de 2 milliards.

Prestations familiales....	Recettes	642 milliards.
	Dépenses	599 milliards.

soit un excédent de 43 milliards, d'où il convient cependant de retrancher 20 milliards versés au Fonds de surcompensation des prestations familiales.

Travailleurs non salariés.

Prestations familiales....	Recettes	44 milliards.
	Dépenses	47 milliards.

soit un déficit de 3 milliards.

Le bilan de 1959 présenterait donc un excédent de 3 milliards.

PRÉVISIONS POUR 1960

Travailleurs salariés.

Assurances sociales.....	Recettes	906 milliards.
	Dépenses	929 milliards.
Accidents du travail.....	Recettes	156 milliards.
	Dépenses	156 milliards.
Prestations familiales....	Recettes	658 milliards.
	Dépenses	624 milliards.

plus surcompensation : 20 milliards.

Travailleurs non salariés.

Prestations familiales....	Recettes	46 milliards.
	Dépenses	51 milliards.

Le déficit total serait d'environ 30 à 35 milliards, mais il convient d'observer que certains éléments ayant servi à l'établissement de ces statistiques sont susceptibles de subir des variations.

Différents commissaires ont posé au ministre des questions sur des points particuliers :

— M. Bernier, sur l'application du régime de la Sécurité sociale dans les départements d'Outre-Mer et sur la question de l'allocation de chômage dans ces départements ;

— M. Lagrange, sur le problème des rapports entre la Sécurité sociale et le corps médical ;

— M. Boukikaz, sur celui des aspects particuliers du fonctionnement de la Sécurité sociale en Algérie ;

— M. Jean-Louis Fournier, sur le coefficient « K-électroradiologique », sur les cures thermales, sur le prix des spécialités pharmaceutiques ;

— Mme Cardot, sur le problème du remboursement des cures de désintoxication alcoolique.

A ces différentes questions, le ministre a répondu que le groupe de travail actuellement chargé de préparer la révision d'ensemble de l'organisation de la Sécurité sociale était ou serait saisi de ces questions et s'en préoccuperait tout particulièrement. Il a assuré que le Gouvernement considérerait la solution de la plupart de ces différents problèmes comme nécessaire et urgente.

M. Lagrange a demandé au ministre à combien pouvait être chiffrée la revalorisation d'un point des prestations familiales

du régime général ; M. Bacon a précisé qu'une telle revalorisation entraînerait par point une dépense de l'ordre de 5 à 6 milliards pour le régime général, de 10 à 12 milliards pour l'ensemble des régimes.

M. Carrier a manifesté le désir de connaître les modalités du rachat des cotisations d'assurance vieillesse, prévu par la loi du 31 juillet 1959 en faveur des Français rapatriés du Maroc et de Tunisie. Le ministre a fait connaître que le Gouvernement se préoccupait de cette question et qu'en particulier des conversations diplomatiques étaient en cours en vue de résoudre le problème de fond.

Le Président Menu a demandé au ministre quelle charge représentait pour la Sécurité sociale le transfert du financement de l'allocation supplémentaire (anciennement « Fonds National de Solidarité ») ; M. Bacon a chiffré cette surcharge à 57 milliards.

Un débat s'est alors ouvert sur le budget du Travail et de la Sécurité sociale proprement dit.

M. Kistler, Rapporteur spécial du Budget à la Commission des Finances, a notamment demandé des précisions :

— sur les conditions d'affectation, d'utilisation et de carrière des fonctionnaires ayant servi dans l'Administration de la France d'Outre-Mer ;

— sur l'insuffisance apparente des crédits affectés à la formation professionnelle des adultes, compte tenu de la mise en vigueur de la récente loi sur la promotion sociale ;

— sur les crédits consacrés à la lutte contre le chômage et l'amélioration des locaux mis à la disposition des services extérieurs du Ministère.

M. le Ministre, après avoir répondu aux différentes questions posées par M. Kistler, a indiqué à M. Bernier que des efforts particuliers seraient faits pour améliorer le contrôle des lois sociales et la formation professionnelle dans les départements d'Outre-Mer.

Enfin, le Président et M. Dassaud, rapporteur, ont demandé des explications complémentaires concernant la portée du paragraphe c de l'article 1^{er} du projet de loi (n° 29, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales.

Le Ministre a indiqué que cette rédaction résultait d'observations du Conseil d'Etat visant à permettre à des organismes privés à but culturel de passer des conventions avec les organisations syndicales dans un but déterminé.

M. Dassaud a également attiré l'attention du Ministre sur une certaine disproportion entre la modicité des crédits prévus pour l'application de la loi et le caractère assez ambitieux de celle-ci ; cela conduira très vraisemblablement à réserver l'aide de l'Etat aux organismes ayant fait la preuve de leur responsabilité et de la qualité des stages qu'ils ont organisés.

Après le départ de M. Bacon, la Commission a entendu M. Rochereau Ministre de l'Agriculture, sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le Ministre a tout d'abord établi le bilan actuel des institutions sociales agricoles. En ce qui concerne les Assurances sociales, le montant des avances cumulées du Trésor s'élèvera au 31 décembre 1959 à 39,5 milliards, le déficit chronique de ce régime ne pouvant être évité par la seule augmentation des cotisations salariales.

Pour l'assurance vieillesse des non-salariés, le total des avances du Trésor s'élèvera à 10 milliards, le déficit annuel d'environ 2 milliards ne pouvant pas être couvert par une majoration même importante des cotisations cadastrales.

Pour les prestations familiales agricoles, le financement équilibré depuis 1952 grâce à l'institution d'un budget annexe atteindra 163 milliards en 1960.

Le Ministre a indiqué que le Gouvernement a groupé les trois régimes agricoles dans le cadre d'un budget annexe unique en application des dispositions prévues par l'article 54 du projet de loi de finances.

M. Dulin a déclaré qu'il était impossible, psychologiquement et matériellement, d'imposer de nouvelles charges à l'agriculture française, en particulier aux petites exploitations agricoles, en raison de la grave crise qu'elle traverse actuellement.

Le Ministre a reconnu les très grandes difficultés financières des petites exploitations familiales, ajoutant que la trésorerie des entreprises agricoles dites « industrialisées » était dans une situation comptable aussi tendue ; mais il s'est montré convaincu que les nouvelles règles de présentation du budget social agricole, appliquées dans le cadre d'un déficit au demeurant incompressible, n'aggraveraient pas les charges réelles de l'agriculture, puisqu'elles sont compensées par une substantielle augmentation du volume des prestations.

M. Brousse a déploré que les producteurs agricoles ne puissent incorporer dans leurs prix de vente les frais sociaux qu'ils supportent, comme cela se fait dans toutes les autres branches de l'économie française ; c'est seulement lorsqu'ils auront cette possibilité que l'agriculture cessera de sembler indûment être une charge pour la Nation.

Il a souligné l'imperfection du régime actuel de l'assurance maladie des non-salariés agricoles.

A M. Soudant, qui a demandé l'ordre de grandeur de l'augmentation qu'il convient d'attendre de la réforme mise en œuvre dans le budget des prestations familiales agricoles, le Ministre a répondu que cette majoration atteindrait :

- environ 15 p. 100 pour les cotisations cadastrales ;
- et 50 p. 100 pour l'impôt foncier.

M. Henriet s'est ému à la pensée des difficultés pratiques devant lesquelles se trouvent les agriculteurs et leurs familles pour se soigner, comme tous les autres Français peuvent le faire.

M. Lagrange a regretté que le tableau brossé par plusieurs de ses collègues n'ait peut-être pas été assez nuancé, certaines productions n'ayant guère souffert de la sécheresse qui a régné cet été.

M. Monichon, rapporteur spécial de la Commission des Finances, a demandé au Ministre quelle influence sur les prestations aurait l'accroissement des charges, estimé à 8 milliards pour 1960 et probablement à 10 milliards pour 1961.

M. Rochereau a précisé qu'à 8 milliards d'augmentation des charges correspondrait un supplément des prestations de 18 milliards.

Le rapporteur spécial a encore manifesté le désir de connaître, avant le débat en séance publique, l'opinion du Ministre sur une proposition d'amendement tendant à compléter l'article L. 1003.10 du Code rural tel que modifié par l'article 54 du projet de loi de Finances.

Cet amendement aurait pour objet d'introduire dans cet article la notion de consultation du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

A M. Grand, qui a exprimé ses craintes de voir le budget annexe en déficit si les tarifs de remboursement des honoraires médicaux étaient relevés à la suite de l'approbation des conventions en instance d'homologation, le Ministre a répondu qu'il n'était nullement dans ses intentions d'augmenter les charges sociales de l'agriculture.

M. Dulin a suggéré à M. Rochereau de tenter d'obtenir du Ministre des Finances le report à l'exercice 1961 des recouvrements de majorations de cotisations, comme cela fut fait à l'occasion des gelées de 1956.

M. Marie-Anne a demandé au Ministre de l'Agriculture de bien vouloir se mettre en rapport avec son collègue du Travail en vue d'examiner et de régler les graves problèmes du contrôle des lois sociales dans les départements d'Outre-Mer.

Sur le rapport de M. Brousse, la Commission a adopté, en le modifiant, le projet de loi (n° 5, session 1959-1960) relatif aux pouvoirs des Inspecteurs et des Contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Enfin, la Commission a adopté, sur le rapport de M. Carrier, qui apporte quelques modifications au texte, le projet de loi (n° 139, session 1958-1959) relatif à la protection médicale du travail agricole.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 17 novembre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Jacques Masteau, vice-président.* — Au cours d'une première séance tenue le matin, la commission a entendu un exposé de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, qui a tout d'abord proposé à la commission une méthode de travail pour l'examen du projet de loi de finances pour 1960.

Ouvrant la discussion du projet de loi de finances, le rapporteur général a fait le point de la situation économique dans le domaine de la production agricole, de la production industrielle, de l'emploi, des salaires, de la balance des comptes. Il a montré que l'injection prévue de pouvoir d'achat supplémentaire ne serait pas équilibrée par une production suffisante ; dans ces conditions, une pression sur les prix est à craindre au cours de l'année 1960.

Concernant la balance des paiements courants, il a indiqué que la situation risque de se dégrader au cours de l'année 1960 par rapport aux résultats acquis en 1959. Il est donc nécessaire que le Gouvernement définisse les moyens d'une politique vigoureuse. En conclusion de cet exposé, la commission a décidé d'entendre le Gouvernement sur l'ensemble de sa politique économique et financière.

Au cours d'une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat aux Finances, sur la procédure applicable à la discussion du projet de loi (n° 22, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux. Le ministre a indiqué quelles étaient, selon lui, les limites apportées par l'article 40 de la Constitution, au droit d'amendement des Sénateurs au texte en discussion.

Après le départ du Ministre, la Commission a examiné à nouveau les amendements qu'elle propose d'apporter au projet de réforme fiscale.

La Commission a enfin procédé à diverses désignations. Elle a proposé douze candidats à la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 34, session 1959-1960) instituant une redevance d'équipement.

Ont été désignés : MM. Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, Descours Desacres, Driant, Garet, Kistler, Marrane, Monichon, Raybaud, Mlle Rapuzzi, M. Guy Petit.

Elle a désigné MM. Julien Brunhes, Courrière, Maroselli, Soufflet comme candidats à la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées.

Elle a proposé la candidature de M. Jacques Masteau pour siéger à la Commission chargée d'examiner les problèmes intéressant l'administration communale et d'étudier les modifications qui pourraient être apportées à la législation en vigueur.

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, de M. Jacques Masteau, vice-président, et de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — Poursuivant l'examen du projet de loi de finances pour 1960, la Commission a examiné, sur le rapport de M. Kistler, les crédits du Ministère du Travail pour l'exercice 1960. Ils s'élèvent à 678.193.234 NF pour les dépenses ordinaires, à 1.000.000 de NF pour les crédits de paiement, et à 2.000.000 de NF pour les autorisations de programme. Concernant les dépenses ordinaires, le rapporteur a apporté des précisions sur les points particuliers suivants : la formation des conseillers de travail, la formation professionnelle des adultes, l'aide aux mineurs, l'encouragement aux études sociales, le fonds de chômage, l'aide aux travailleurs étrangers, l'aide à diverses institutions de retraite. La Commission a adopté les crédits proposés par le Gouvernement, ainsi que l'article 63 du projet de loi de finances, relatif aux modalités d'attribution de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité aux parents de mineurs grands infirmes.

Puis la Commission a procédé, sur rapport de M. Peschaud, à l'examen des crédits du Ministère de la Santé publique et de la Population. Ils se décomposent comme suit : 1.182.655.480 NF au titre des dépenses ordinaires et 80.000.000 de NF au titre des dépenses en capital. Le rapporteur a analysé les plus impor-

tantes des mesures nouvelles : créations d'emploi, recherche scientifique, subventions ; les dépenses en capital prouvent qu'un nouveau démarrage de l'équipement sanitaire a été pris.

M. Bernard Chochoy a évoqué le problème de l'implantation du Laboratoire national de la Santé publique, et fait adopter par la Commission un amendement de nature à provoquer à ce sujet des précisions de la part du Gouvernement. M. Georges Marrane a par ailleurs fait adopter par la Commission deux amendements relatifs aux services des bureaux municipaux d'hygiène.

Après une courte suspension de séance, la commission a procédé à l'examen des amendements au projet de loi (n° 22, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux. Cet examen a été poursuivi au cours d'une séance de nuit.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mardi 17 novembre 1959. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La Commission a nommé comme rapporteurs :

— M. André Fosset, du projet de loi (n° 28, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, interdisant certaines pratiques en matière de transactions portant sur des immeubles et des fonds de commerce et complétant l'article 408 du Code pénal ;

— M. René Schwartz, du projet de loi (n° 36, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, donnant compétence au Tribunal de grande instance de Sarreguemines pour connaître de certaines infractions de douane et de change ;

— M. Emile Hugues, du projet de loi (n° 43, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant divers articles du Code civil en tant qu'ils prévoient des indemnités dues à la suite de certaines acquisitions ou restitutions de biens faisant l'objet de droits réels mobiliers ou immobiliers ;

— M. Adolphe Chauvin, de la proposition de loi (n° 14, session 1959-1960) de M. Martial Brousse tendant à rendre la communauté des chasseurs en forêt collectivement responsable des dégâts causés par les sangliers ;

— M. Léon Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 30, session 1959-1960), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 344 du Code civil relatif à l'adoption ;

— M. Marcel Molle, de la proposition de loi (n° 31, session 1959-1960), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 866 du Code civil relatif aux dons ou legs d'immeubles ou d'exploitations agricoles faits à un successeur sans obligation de rapport en nature ;

— M. Jean Geoffroy, de la proposition de loi (n° 39, session 1959-1960), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers.

Elle a, ensuite, désigné MM. Robert Bouvard, André Fosset, Gabriel Montpied et Modeste Zussy comme candidats aux postes de membres de la Commission d'étude des problèmes municipaux.

Elle a, enfin, désigné MM. Adolphe Chauvin et Emile Hugues comme candidats à la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 34, session 1959-1960) instituant une redevance d'équipement.

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La Commission a désigné MM. Youssef Achour et Paul-Jacques Kalb comme candidats à la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 47, session 1959-1960) portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET
DE LOI RELATIF A LA PROMOTION SOCIALE EN ALGERIE
ET ASSURANT, PAR DES MESURES EXCEPTIONNELLES,
LA PROMOTION DES FRANÇAIS MUSULMANS

Mardi 17 novembre 1959. — *Présidence de M. Henri Longchambon, président.* — La Commission a entendu M. Bouloche, Ministre de l'Education nationale, qui lui a exposé dans quelles conditions les services relevant de son autorité participeraient à l'effort demandé par le Gouvernement en faveur de la promotion sociale en Algérie.

Le Ministre a, ensuite, à la demande de plusieurs membres de la Commission, précisé les étapes et les modes d'exécution des réformes prévues.

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Henri Longchambon, président.* — La Commission a entendu M. Pélissier, Directeur de l'Agriculture et des Forêts à la Délégation générale du Gouvernement en Algérie, accompagné de M. Jérôme Monod, représentant le Premier Ministre.

Après un exposé sur la situation rurale en Algérie, M. Pélissier a fait état, d'une part, du bilan des mesures prises en faveur de la promotion musulmane, d'autre part, des impératifs et des réformes souhaitables dans le cadre du Plan de Constantine.

Puis il a rappelé la structure actuelle de l'Enseignement :

— Enseignement supérieur avec l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger ;

— Enseignement secondaire et pratique avec cinq écoles ;

— Formation professionnelle agricole destinée à la formation, soit des ouvriers qualifiés pour certains travaux agricoles, soit de moniteurs pour le paysanat et les centres sociaux ;

— enfin, l'Enseignement ménager agricole.

M. Pélissier, se référant ensuite au rythme actuel de l'évolution démographique et sociale, a insisté sur la participation croissante des Français musulmans aux responsabilités économiques et professionnelles.

Enfin, soulignant la nécessité des réformes prévues dans le projet de loi, M. Pélissier en a défini les grandes lignes :

— *en matière d'enseignement agricole* : création de cycles d'enseignement et de formation d'ingénieurs des travaux des forêts de la Défense et Restauration des Sols (D. R. S.), de l'hydraulique, du paysanat et création d'assistants vétérinaires ;

— *en matière de formation professionnelle* : création de 100 sections, prévue par le projet de loi et permettant de former 15.000 ouvriers spécialisés par an ; accélération du rythme de formation de moniteurs destinés au secteur traditionnel.

Au nom de la Commission unanime, le président a félicité M. Pélissier et a souhaité, pour l'avenir, une collaboration plus soutenue et plus fréquente entre les Commissions du Parlement et les hauts fonctionnaires du Gouvernement.

Jeudi 19 novembre 1959. — *Présidence de M. Henri Longchambon, président.* — La Commission a entendu le rapport de M. Fruh sur le projet de loi (n° 21, session 1959-1960) relatif

à la promotion sociale en Algérie et assurant, par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans.

Le rapporteur a, tout d'abord, proposé de modifier le libellé du titre du projet de loi de façon à rendre ce dernier applicable aux différentes communautés vivant en Algérie. Après un débat général auquel ont participé, outre le président et le rapporteur, MM. Belhabich, Achour, Gros, Mont, Montaldo, Kistler, Béloucif et Champeix, la Commission, par neuf voix et plusieurs abstentions, a décidé le maintien du titre du projet.

Sur proposition du rapporteur, et après plusieurs interventions, il a été précisé que le programme d'action visé à l'article 1^{er} serait engagé et réalisé au cours d'une période allant du 1^{er} janvier 1960 au 31 décembre 1963.

A l'article 2, la commission a adopté une suggestion, présentée par M. Montaldo, visant l'organisation du cycle spécial de formation professionnelle accélérée, après avis des conseils institués par l'article 7 du projet.

L'article 3 a été adopté sans modification.

L'article 4 a été adopté dans une rédaction nouvelle présentée par le rapporteur et ainsi conçue :

« Toutes les entreprises ayant leur activité en Algérie et bénéficiant du concours financier, de concessions ou de marchés de l'Etat, de l'Algérie, des établissements publics ou des collectivités locales seront tenues de réserver aux bénéficiaires de la formation professionnelle un pourcentage de leurs emplois qui sera déterminé périodiquement par le Délégué général du Gouvernement en Algérie. »

Le délai de six mois prévu à l'article 5 relatif à la promotion des Français musulmans d'Algérie dans la fonction publique a été porté à dix-huit mois à compter de la date de la promulgation de la loi.

L'article 6 ayant été disjoint par lettre rectificative (n° 46, session 1959-1960) du Gouvernement, la commission a adopté l'article 7, devenu l'article 6, après une modification présentée par M. Montaldo qui avait demandé que les conseils institués par cet article se réunissent au moins deux fois par an.

L'article 8, devenu article 7, a été adopté après une modification de forme.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI INSTITUANT DANS LES DÉPARTEMENTS ALGÉRIENS UN RÉGIME DE PUBLICITÉ FONCIÈRE APPLICABLE DANS CERTAINS PÉRIMÈTRES ET COMPLÉTANT L'ORDONNANCE N° 59-41 DU 3 JANVIER 1959

Mardi 17 novembre 1959. — *Présidence de M. Marc Desaché, président.* — Sur le rapport de M. Kalb, la commission a adopté le projet de loi soumis à son examen.

Aucune modification sérieuse touchant au fond du projet n'a été adoptée. Cependant, plusieurs amendements tendant à améliorer la forme du texte ont été adoptés, sur proposition du rapporteur, de MM. Gueroui et Molle.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI (N° 47, SESSION 1959-1960), PORTANT DÉROGATION TRANSITOIRE À CERTAINES DISPOSITIONS SUR LE RECRUTEMENT ET L'AVANCEMENT DES OFFICIERS DES ARMÉES

Jeudi 19 novembre 1959. — *Présidence de M. Maroselli, président d'âge.* — La commission a constitué son bureau de la façon suivante :

Président le général Ganeval.
Vice-président M. Monteil.

Le colonel Belhabich a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 47, session 1959-1960), portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI (N° 34, SESSION 1959-1960) INSTITUANT UNE REDEVANCE D'ÉQUIPEMENT

Jeudi 19 novembre 1959. — *Présidence de M. Georges Marrane, président d'âge.* — Réunie pour se constituer, la commission a élu par acclamations :

Président M. Pierre Garet.
Vice-président M. Joseph Raybaud.
Secrétaire M. Jacques Marette.

Elle a, en outre, désigné comme rapporteur du projet de loi, M. Chauvin.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE EN
AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE
DU SENAT.

Mercredi 18 novembre 1959. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a confié à son bureau le soin de prendre les contacts indispensables pour compléter son information.

Elle a laissé à son président le soin de la réunir lorsque cela serait nécessaire.

Judi 19 novembre 1959. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — Après un long débat, la commission a maintenu les conclusions primitives de son rapporteur, M. Jacques Delalande.